

Mondercange, le 15 mars 2019

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que « CREOS Luxembourg S.A. » a reçu une permission de voirie communale en date du 15 mars 2019 sous la référence N° 2019/02.

Objet : Réalisation de tranchées entre les maisons N°1A et 31 rue de Schifflange et à l'entrée de la rue d'Esch à Pontpierre.

Conformément à l'article « 5 » du règlement grand-ducal du 24 avril 2007, un recours est ouvert contre la présente décision devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de 30 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

le secrétaire communal ff,

Muris HUREMOVIC



le bourgmestre,

Jeannot FÜRPASS

Date d'affichage : 15/03/2019

Date d'enlèvement : 15/05/2019